

## ÉVÉNEMENTIEL / FESTIVITÉS

Droit de place pour les manifestations promotionnelles, commerciales et festives (ponctuelles)	TARIFS			
	Effectif prévisionnel de 100 à 500 personnes	Effectif prévisionnel de 500 à 1000 pers.	Effectif prévisionnel > 1000 pers.	
Stand 3*3 /jr (stand fourni par la ville)	Association	31,00 €	41,00 €	51,00 €
	Entreprise	51,00 €	78,00 €	103,00 €
	Hors Commune (Associations, Entreprises)	73,00 €	98,00 €	124,00 €
Stand 4,5*3 /jr (stand fourni par la ville)	Association	41,00 €	51,00 €	61,00 €
	Entreprise	78,00 €	103,00 €	129,00 €
	Hors Commune (Associations, Entreprises)	98,00 €	124,00 €	149,00 €
Food truck, et autres structures mobiles	Entreprise	51,00 €	103,00 €	154,00 €
	Hors Commune (Entreprises)	73,00 €	124,00 €	175,00 €

		TARIFS
Fête foraine (Manèges)	ml	6,00 €
Animation (Guignol...)	Forfait jour	154,00 €
Vide grenier	Commune - 3 ml	21,00 €
	HC - 3 ml	31,00 €
TOURNAGE DE FILM (hors location d'équipement municipale)	Gratuité étudiants en cinéma, associations à but non lucratifs & écoles audiovisuelles	0,00 €
	½ journée semaine (8h-13h ou 13h-18h)	412,00 €
	½ journée week-end (samedi et dimanche / 8h-13h ou 13h-18h)	515,00 €
	Journée semaine (8h-18h)	825,00 €
	Journée week-end (8h-18h)	1 030,00 €
	Soirée semaine (18h-22h)	330,00 €
	Soirée week-end (vendredi, samedi et dimanche 18h-22h)	412,00 €
	Tarif heure supplémentaire au-delà du forfait	103,00 €
	Mise à disposit° d'un point d'alimentation électrique/unité (+consommation au tarif de référence de la Commission de régulation de l'énergie)	26,00 €
	Réservation de stationnement de véhicules techniques (par demi-journée /par véhicule)	78,00 €
Réservation de stationnement de véhicules techniques (par jour /par véhicule)	154,00 €	
FESTIVAL, CONCERT	Location Parc de la Mairie / jr	1 236,00 €
COUR DU SOLEIL	Tarif horaire en semaine (8h/18h)	83,00 €
	Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h)	103,00 €
	Forfait week-end vendredi et samedi (14h/minuit)	825,00 €
	Heure supplémentaire semaine	93,00 €
	Heure supplémentaire week-end	113,00 €
LOCATION DE MATERIEL, SALUBRITE, ENTRETIEN (/jr)	Tables (à l'unité)	10,00 €
	Chaises (par lot de 6)	10,00 €
	Podium (m²)	21,00 €
	Grilles caddies sur pied (à l'unité)	10,00 €
	Tableau électrique (+consommation au tarif de référence CRE)	21,00 €
	Grilles caddies éventail	10,00 €
	Prestation forfait ménage non fait	165,00 €
SCENE MOBILE 30m² sur remorque (hors livraison)	Journée semaine	825,00 €
	Journée week-end	1 030,00 €
MATERIEL DE RESTAURATION	Verre à pied 19cl	0,30 €
	Percolateur 50 tasses	15,00 €
	Percolateur 100 tasses	26,00 €
INTERVENTION DU PERSONNEL MUNICIPAL	<b>Agent administratif</b> (hr semaine - 8h/17h30)	21,00 €
	(hr sup - 17h30/22h)	26,00 €
	(hr de nuit - 22h/8h)	41,00 €
	(hr dim et jr férié)	36,00 €
	<b>Agent technique</b> (hr semaine - 8h/17h30)	21,00 €
	(hr sup - 17h30/22h)	26,00 €
	(hr de nuit - 22h/8h)	41,00 €
	(hr dim et jr férié)	36,00 €
	<b>Agent de sécurité</b> (hr semaine - 8h/17h30)	28,00 €
	(hr sup - 17h30/22h)	34,00 €
	(hr de nuit - 22h/8h)	54,00 €
	(hr dim et jr férié)	45,00 €

## DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérécurrs citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DROITS D'ENTREE SPECTACLE

Catégorie de spectacle	Plein tarif	Tarif réduit* (étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA,...)	Tarif - 12* ans
A	5,00 €	4,00 €	3,00 €
B	7,00 €	6,00 €	4,00 €
C	10,00 €	8,00 €	5,00 €
D	21,00 €	16,00 €	10,00 €
E	31,00 €	25,00 €	15,00 €

\* La présentation d'un justificatif sera nécessaire pour prétendre au tarif réduit

## CONSOMMATION SPECTACLE

Carte	Tarifs
Café / Thé / snacks sucrés / chips	1,50 €
Petite bouteille d'eau	2,00 €
Boissons sans alcool (canette ou bouteille)	3,00 €
Bières, vin au verre	4,00 €
Champagne (flûte ou verre)	6,00 €

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DROITS DE VOIRIE ET DROITS D'OCCUPATION

DROITS DE VOIRIE ET DROITS D'OCCUPATION, non applicable aux entreprises intervenant pour le compte de la Ville	TARIFS
Déménagement ou emménagement (réservation de stationnement, fermeture de voie / jr 1 place)	25,00 €
Benne à gravats / unité / semaine (toute semaine commencée est dûe en totalité)	108,00 €
Dépôts divers sur le domaine public ; stockage de matériaux ou de matériels, /m <sup>2</sup> et / mois (tout mois commencé est dû en totalité)	43,00 €
Étais, échafaudage, clôture, palissade de chantier, par ml au sol (tout mois commencé est dû en totalité)	28,00 €
Bungalow de chantier, droit fixe + 6 €/m <sup>2</sup> (toute semaine commencée est dûe en totalité)	93,00 €
<b>Halte fluviale, par jour d'amarrage ou de stationnement</b>	
- bateau de moins de 10 mètres (par jour d'amarrage ou de stationnement)	
moins de 4h	83,00 €
de 4h à 8h	103,00 €
de 8h à 24h	124,00 €
- bateau de plus de 10 mètres (par jour d'amarrage ou de stationnement)	
moins de 4h	124,00 €
de 4h à 8h	144,00 €
de 8h à 24h	165,00 €
Réservation de places de livraison /m <sup>2</sup> /an	93,00 €
Réservation de stationnement (Véhicules de transport de fond) - Forfait annuel pour 1 stationnement de 2 places)	2 226,00 €
Bungalow de vente immobilière /m <sup>2</sup> /mois (tout mois commencé est dû en totalité)	51,00 €

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EMPLACEMENT SOUS LA HALLE CARNOT	TARIF
Redevance d'un emplacement à l'intérieur de la Halle Carnot (lot numéroté fermé par m <sup>2</sup> et par an)	262,00 €
<b>ÉTALS DES LOCATAIRES DES EMPLACEMENTS FERMÉS SUR LA ZONE CENTRALE</b>	
Étals disposés dans le cadre d'une animation pour 1 semaine maximum	35,00 €
Étals disposés à l'année y compris les jours de marché par ml/mois (*)	53,00 €
<b>*Les autres jours de marché que le dimanche (ce jour l'implantation étant interdite), ces étals seront retirés en cas de besoin</b>	
<b>ÉTALS DES OCCASIONNELS SUR LA ZONE CENTRALE DE LA HALLE CARNOT</b>	
Étals disposés un ou deux jours par semaine quelle que soit la périodicité par ml/mois (*)	18,00 €
Étals disposés plus de 2 jours par semaine quelle que soit la périodicité par ml/mois (*)	36,00 €
<b>*Par jour, il faut entendre, jour calendaire. Un occasionnel même présent une ½ journée sera donc considéré comme présent un jour.</b>	
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (terrasses ouvertes ou non, trottoirs, devantures, échoppes, camions ambulants)</b>	
Surfaces entre 1 et 5 m <sup>2</sup> (le m <sup>2</sup> par an)	93,00 €
Au-delà de 5 m <sup>2</sup> (le m <sup>2</sup> supplémentaire par an)	29,00 €
Stop-trottoir, drapeau, totem (Max. 1 m <sup>2</sup> au sol par an)	93,00 €

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télécours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## LOCATIONS EQUIPEMENTS SPORTIFS

	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune
Tarif horaire - Tranche 1 - semaine (8h/18h)	41,00 €	93,00 €
Tarif horaire - Tranche 1 - soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) Week-end (9h/19h)	46,00 €	103,00 €
Tarif horaire - Tranche 2 - semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire - Tranche 2 - soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €

<b>Equipements Tranche 1</b>
Terrain de football synthétique des Amandiers
Terrain de football en herbe des Amandiers
Salle A complexe sportif des Amandiers
Salle B complexe sportif des Amandiers
Terrain de football en herbe des Terrasses
Salle omnisports Gymnase des Alouettes
Salle omnisports Gymnase de l'Ardente
Jardin d'arc Catherine Callegari
Skate park
Plateau d'agrès et de street workout
Cour de tennis couvert
<b>Equipements Tranche 2</b>
Plateau sportif des Terrasses
Club house des Amandiers et tribune
Dojo Gymnase des Alouettes
Salle de danse Gymnase des Alouettes
Salle polyvalente Gymnase des Alouettes
Dojo Gymnase de l'Ardente
Salle de danse Gymnase de l'Ardente
Cour de tennis extérieur

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérécurse citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS - EMS	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune
Petit Jardin Sportif (PS 45mn)	108,00 €	
Jardin Sportif (MS – GS 1h)	144,00 €	
Multisports (1h30)	206,00 €	
GYM (CP CE1 1h)	144,00 €	
GYM (CE2 6EME 1h30)	206,00 €	
GR (CP CE1 1h)	144,00 €	
GR (CE2 6EME 1h30)	206,00 €	
Stages hebdo 10h	41,00 €	
Stages 5 Jours	144,00 €	180,00 €
Stages 4 Jours	115,00 €	144,00 €

ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS - EMA	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune
Maternels - 1h	298,00 €	361,00 €
Enfants Ado - 1h30 - 2h	330,00 €	391,00 €
Adultes - 3h	464,00 €	582,00 €
Stages pendant les vacances scolaires - volume horaire de 8h	61,00 €	73,00 €
Stages pendant les vacances scolaires - volume horaire de 12h	88,00 €	108,00 €
Stages pendant les vacances scolaires - volume horaire de 15h	108,00 €	124,00 €

PHOTOCOPIES, tarifs à la copie N&B, pour les associations	TARIFS
A4 recto	0,10 €
A4 recto verso	0,20 €
A3 recto	0,20 €
A3 recto verso	0,30 €

BIBLIOTHÈQUE DES VIGNES BLANCHES	RÉSEAU des médiathèques	HORS RÉSEAU des médiathèques
Abonnement "imprimés" Tarif réduit - de 26 ans	Gratuit	Tarif unique 25 €
Abonnement "tous supports" Tarif réduit - de 26 ans	Gratuit	
Abonnement "imprimés" Tarif réduit + de 26 ans	Gratuit	
Abonnement "tous supports" Tarif réduit + de 26 ans	Gratuit	
Duplicata d'une carte perdue ou création d'une carte Hors Réseau		1,00€
Photocopie N&B		0,10€
Photocopie Couleur		0,30€

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérécoeurs citoyens accessible sur le site internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).

## LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES \*

	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune
<b>Salle des fêtes</b>		
matinée, après-midi (8h/12h ou 14h/18h)	144,00 €	422,00 €
soirée vendredi, samedi (18h/2h du matin)	247,00 €	1 442,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €
<b>Le Lavoir</b>		
1 week-end	154,00 €	
1 semaine	288,00 €	
2 semaines	505,00 €	
acompte de réservation	103,00 €	
<b>Auditorium du Conservatoire</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	41,00 €	93,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	46,00 €	103,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €
Tarif horaire supplémentaire pour l'utilisation de la régie son (formation de régisseur son obligatoire)	103,00 €	154,00 €
<b>Autres salles du Conservatoire</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	103,00 €
<b>Ferme à Riant et verger</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	41,00 €	93,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	46,00 €	103,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €
<b>Salle polyvalente des Plants de Catelaine</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €
<b>Salle Rouget de Lisle</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €
<b>Salle 30 de la Salle des fêtes</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h30) / vendredi et samedi (18h/2h du matin)	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €
<b>Salle 50 de la Salle des fêtes</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h30) / vendredi et samedi (18h/2h du matin)	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire semaine	51,00 €	113,00 €
<b>Maison des sportifs</b>		
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h30) / vendredi et samedi (18h/2h du matin)	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire semaine	51,00 €	113,00 €
<b>Locations dans le cadre de primaires politiques</b>		
Salle 50 de la Salle des fêtes	412,00 €	
Salle polyvalente des Plants de Catelaine	206,00 €	
Gymnases (salle omnisport dans sa totalité)		
-Gymnase des Alouettes	412,00 €	
-Gymnase de l'Ardente		
Gymnases (salle omnisport dans sa moitié)		
-Gymnase des Alouettes	206,00 €	
-Gymnase de l'Ardente		
Maison des sportifs	206,00 €	
Salle des fêtes	412,00 €	
Ferme à Riant (dans sa totalité)	412,00 €	
Ferme à Riant (dans sa moitié)	206,00 €	
Réfectoire Jacques Prévert	206,00 €	
Réfectoire des Plants de Catelaine	206,00 €	
Réfectoire Maurice Berteaux	206,00 €	
Réfectoire du Parc	206,00 €	
<b>Autres locations</b>		
Salle de réunion pour AG de copropriété	118,00 €	

\*Salles mises à disposition gratuitement des écoles et des associations, sous certaines conditions.

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérécurrs citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

	T1	T2	T3	T.E. (tarifs exceptionnels)
<b>Quotient familial</b>	0 à 10.744€	10.745 € à 24.713 €	24.714 € et +	Hors commune, Dossiers incomplets ou non fournis, Réservations non faites
<b>PAUSE MÉRIDIDIENNE 11h30-13h20 - maternelles et élémentaires</b>				
Tarif	3,95 €	5,99 €	7,90 €	11,98 €
Tarif P.A.I.	2,66 €	4,02 €	5,30 €	8,04 €
<b>PÉRISCOLAIRE - maternelles et élémentaires</b>				
Garderie du matin : 7h45 - 08h20	1,16 €	1,76 €	2,32 €	3,53 €
Accueil de loisirs du soir : 16h30 - 18h	3,57 €	4,48 €	5,46 €	7,58 €
Accueil de loisirs du soir : 18h - 19h	1,99 €	2,60 €	3,22 €	7,00 €
<b>A.L.S.H.</b>				
Journée complète 8h - 18h30	14,70 €	22,38 €	27,27 €	69,91 €
Journée complète P.A.I. 8h - 18h30	10,61 €	18,40 €	23,24 €	65,93 €
Mercredi matin <b>avec</b> repas 8h - 13h30	9,32 €	14,18 €	17,59 €	40,94 €
Mercredi matin <b>avec</b> repas P.A.I. 8h - 13h30	5,27 €	9,90 €	13,06 €	36,53 €
Mercredi après-midi <b>sans</b> repas 13h30 - 18h30	5,37 €	8,21 €	9,69 €	28,98 €
<i>Forfait pénalité de retard activités périscolaires et A.L.S.H. (cf RI*)</i>				20,00€
<b>ACCUEIL DE LOISIRS JEUNES (adolescents)</b>				
Participation aux activités payantes	50%	70%	90%	100%
Tarif Carte adhésion annuelle	26 €	36 €	41 €	51 €

\* Règlement intérieur

Dégressivité appliquée aux tarifs périscolaires, hors pause méridienne = - 5 % pour 2 enfants inscrits à la même activité et - 10 % pour 3 enfants inscrits à la même activité

ANIMATION DE QUARTIER (A.Q.)	T1	T2	T3	Hors Commune
<b>ALSH - secteur enfance 6 à 11 ans</b>				
Vacances - Tarif hebdomadaire	6,62 €	10,91 €	21,49 €	35,09 €
Vacances - Tarif journalier*	1,34 €	2,21 €	4,28 €	7,03 €
Mercredis - Tarif par session scolaire**	6,62 €	10,91 €	21,49 €	35,09 €
<b>A.Q. SÉJOURS - secteur enfance 6 à 11 ans</b>				
Participation	30%	50%	70%	100%
<b>ANIMATION DE QUARTIER - secteur adolescents - 12 à 17 ans</b>				
Tarif Carte adhésion annuelle "carte Alouettes"	24,10 €	32,15 €	40,18 €	64,28 €
<b>SORTIES ET SÉJOURS - secteur enfance 6 à 11 ans</b>				
Participation aux activités payantes	30%	50%	70%	100%
* Le tarif journalier n'est appliqué que pour les vacances qui dureraient plus d'une semaine et moins de deux				
** La session scolaire correspond à la période qui court entre deux périodes de vacances scolaires (environ 7 semaines)				
<b>LUOTHÈQUE</b>				
Tarif annuel - famille avec 1 enfant	7,42 €	11,13 €	18,55 €	39,55 €
Tarif annuel - famille avec 2 enfants	11,13 €	18,55 €	33,37 €	72,94 €
Tarif annuel - famille avec 3 enfants et plus	16,07 €	24,73 €	46,97 €	101,36 €
Forfait 2H matin ou après-midi				1,85 €
Forfait soirée jeux par personne				1,85 €

### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérécurse citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ACTIVITES DU CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE		TARIFS VILLE	TARIF Hors Commune
4/5 ans	ÉVEIL Musique	271 €	541,00 €
<b>MUSIQUE</b>			
6/7 ans	<b>Initiation</b>		
	Initiation 1 + découverte instrument	325 €	1 298,00 €
	Initiation 2 + initiation instrument (15' seul ou 1H en groupe) - <b>TARIF 1</b>	406 €	
à partir de 8 ans	<b>Cycle 1</b> (cursus diplômant) 1ère et 2ème année (1C1, 1C2)		
	Formation musicale + instrument/chant (20' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 1</b>	487 €	1 298,00 €
	<b>Cycle 1</b> (cursus diplômant) 3ème et 4ème année (1C3, 1C4) <b>Cycle 2</b> (cursus diplômant, cycle 1 validé)		
	Formation musicale + instrument/chant (20' seul ou 1H en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 1</b>	487 €	1 298,00 €
	Formation musicale+ instrument/chant (30' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 2</b>	704 €	
12 à 25 ans hors cursus	<b>Pratique libre 12-25 ans</b> ( <i>Formation Musicale facultative</i> )		
	instrument/chant (20' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 1</b>	487 €	1 298,00 €
	instrument/chant (30' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 2</b>	704 €	
+ de 25 ans hors cursus diplômant	<b>Pratique libre Adulte</b> ( <i>Formation Musicale facultative</i> )		
	instrument/chant (20' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 1</b>	649 €	1 298,00 €
	instrument/chant (30' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - <b>TARIF 2</b>	974 €	
Tous	<b>Pratique collective seule</b>	217 €	217,00 €
	<b>Formation Musicale seule</b>	217 €	217,00 €
	<b>Second instrument - TARIF 1</b> (20' seul ou 1h en groupe)	487 €	1 298,00 €
<b>DANSE</b>			
4/5 ans	ÉVEIL Danse	283 €	566,00 €
6 et 7 ans	<b>Initiation</b>	340 €	680,00 €
8 ans	<b>Cycle 1</b>	510 €	
	<b>Cycle 2</b> (cycle 1 validé)	566 €	
<b>DROITS D'INSCRIPTION</b>			
Droits d'inscription, par famille Carrillonne ou par membre d'une famille NON Carrillonne, à régler dès l'inscription			20,00 €

## CONCESSION CIMETIÈRES

CIMETIÈRE	TARIFS
<b>CONCESSIONS DE TERRAIN</b>	
15 ans	464,00 €
30 ans	825,00 €
<b>COLUMBARIUMS</b>	
case 15 ans 2 urnes, plaque incluse	680,00 €
case 30 ans 2 urnes, plaque incluse	1 236,00 €
<b>DROIT D'OCCUPATION DU CAVEAU PROVISOIRE</b>	
Droit de séjour au caveau provisoire :	
Forfait 5 premiers jours	61,00 €
À compter du 6 <sup>ème</sup> jour et par jour	31,00 €
Vacation de police	20,00 €

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérécurrs citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).